

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
et chez tous les Libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

26 Décembre 1882.

L'AFFAIRE DU TONKIN.

Le traité du 24 mars 1874, conclu avec l'empereur d'Annam, stipulait que le territoire du Tonkin serait ouvert au commerce européen, sous la protection de la France, et la liberté de la navigation sur le fleuve Rouge.

Le Tonkin avait été exploré, après nos missionnaires, en 1872, par M. Dupuis, un négociant français, et conquis par nos troupes en 1873. Mais l'expédition à cette époque était trop faible, nos forces trop disséminées, et l'on sait que le lieutenant de vaisseau Garnier, tombé dans une ambuscade, y a trouvé la mort.

La cour d'Annam n'a jamais exécuté le traité que nous lui avions imposé ; et voici les moyens qu'elle emploie pour s'y soustraire.

Après la révolte des Taipings, en Chine, et leur défaite, deux tribus de rebelles se sont réfugiées sur le territoire annamite ; et ces tribus sont connues sous le nom de Pavillons-Jaunes et Pavillons-Noirs. Les premiers, établis dans les montagnes, nous seraient, dit-on, sympathiques comme les habitants du Tonkin, qui préfèrent notre domination au joug des Annamites. Les seconds, établis en plaine sur le Fleuve-Rouge, y font le métier de pirates, rançonnent les voyageurs et empêchent toute navigation.

La cour d'Annam les a pris secrètement à sa solde ; et quand notre gouvernement réclame l'exécution du traité de 1874, elle répond qu'elle est impuissante à chasser les Pavillons-Noirs et qu'eux seuls sont responsables de tous les méfaits. Si nous offrons de les chasser nous-mêmes, elle invoque un article du traité qui défend l'accès du fleuve aux bâtiments armés.

Elle est donc évidemment de connivence avec ces pirates, puisqu'elle nous empêche de les réduire.

Au mois d'avril dernier, le commandant Rivière s'est emparé de la citadelle d'Hanoi ; puis, manquant de forces suffisantes, il a dû l'évacuer, sauf un petit fort où notre garnison est bloquée et risque d'être enlevée ou de mourir de faim.

Voilà la situation présente.

Il semble que cette affaire du Tonkin devrait être une question nationale, comprise par tous, et facile à résoudre par une petite expédition. Quelques canonniers et quelques milliers d'hommes suffiraient pour détruire les Pavillons-Noirs, conquérir tout le Tonkin et imposer le respect de la France au gouvernement d'Huê.

Sous la République, l'honneur français n'est pas senti comme il devrait l'être. Au lieu de songer à une expédition, on paraît songer à une spéculation ; d'une question militaire en ferait-on une question financière ?

Dès le premier jour, le projet s'est manifesté, même au sein du conseil des ministres, quand l'amiral Jauréguiberry a revendiqué pour la marine la direction des opérations, et qu'on lui a répondu par la proposition d'un commissaire civil.

En 93, des représentants du peuple étaient adjoints aux généraux pour les surveiller et les menacer de la guillotine. En 1882, les commissaires civils doivent les accompagner pour profiter de leurs victoires et organiser derrière eux des spéculations financières ?

La révélation de ce plan cynique a été faite ces jours-ci dans le Journal de Genève, dont le correspondant est pourtant un bon républicain. Voici ce que nous lisons dans son numéro du 17 décembre dernier :

« Cette histoire du Tonkin est bien curieuse, même quand on ne la connaît qu'imparfaitement. Pourquoi ce commissaire civil qu'on prétend imposer au ministère de la marine ? Pourquoi l'hostilité de M. Wilson au projet d'expédition ? Pourquoi l'opposition si énergique du si placide M. Grévy ? Pourquoi ces troupes chinoises qui se mettent soudain à passer la frontière, avec des armes et une valeur qu'on ne leur soupçonnait pas ? Pourquoi ces bruits

de retraite de l'amiral Jauréguiberry, l'un des plus fermes appuis du parti gambettiste au sein du cabinet ? Poser de telles questions, c'est un peu les résoudre. Au-dessus de leur ensemble, planent la constitution d'une société pour la civilisation du Tonkin, et la répartition de deux cents parts de fondateurs. Sans vouloir médire de personne, il est permis de penser que beaucoup sont ou ne sont pas partisans de l'entreprise et du commissariat civil, que beaucoup poussent dans un sens ou l'autre, suivant qu'ils figurent ou non parmi les fondateurs, suivant qu'ils croient ou ne croient pas à la régénération du Tonkin par les associations financières. MM. Wilson, Grévy et Jauréguiberry semblent être de ces derniers ; mais il n'est pas dit qu'en fin de compte le succès ne reste pas aux premiers, plus acharnés et plus intéressés. »

C'est donc une affaire au profit d'une bande, et non une expédition pour laver l'honneur français, qu'on va faire au Tonkin. Nos soldats verseront leur sang, des officiers se feront bravement massacrer, comme le lieutenant Garnier, pour que des banquistes viennent derrière eux, comme les juifs allemands à la suite de l'armée, piller, rançonner et organiser une vaste spéculation financière.

C'est ainsi qu'en République on entend la civilisation des colonies.

Chronique générale.

La Chambre vient de voter une loi au profit d'une petite population et au détriment de la grande majorité.

Cette loi est une loi d'exception en faveur des employés des Compagnies de chemins de fer.

On juge à propos de faire pour cette classe-là ce qu'on ne fait pas pour les autres.

On met les Compagnies dans la presque impossibilité d'obtenir l'obéissance de ses employés.

Chaque fois qu'un d'eux aura mérité d'être révoqué pour négligence dans son service, la Compagnie sera obligée de supporter un procès dans lequel tous les avantages sont, par cette loi spéciale, du côté de l'employé négligent.

Qui souffrira de cet état de choses ? Ce sont les millions de voyageurs qui circulent sur les lignes ferrées, comptant, pour leur sécurité, sur la vigilance et la sévérité des Compagnies.

Grâce à la nouvelle loi adoptée par la Chambre, et si le Sénat n'y met ordre, les Compagnies seront impuissantes à diriger leur personnel.

Et les voyageurs seront à la discrétion des employés auxquels la loi ferait une indépendance dangereuse.

Mais pourquoi établir pour les employés des Compagnies de chemins de fer une situation en dehors du droit commun ?

Le projet adopté à la Chambre présente donc le caractère d'une loi d'exception ; il est anti-juridique. Mais il n'outrage pas seulement les principes du droit civil ; il a encore le tort de n'offrir aucune garantie efficace aux intérêts qu'il prétend protéger ; il tend à affaiblir l'esprit de discipline, à désarmer dans une certaine mesure l'autorité des Compagnies.

La loi sera-t-elle applicable aux agents, employés et ouvriers des chemins de fer de l'Etat ? M. Hérisson a tranché cette question affirmativement. Mais, en cas de contestation, qui devra-t-on actionner ? Le directeur de l'administration ou le ministre des travaux publics ?

Nous ne saurions admettre, avec M. Hérisson, que « les assignations devront être lancées dans les mêmes conditions que celles lancées contre les Compagnies ordinaires ».

Lorsqu'une Compagnie ordinaire est actionnée, on assigne le directeur général, parce que, si le procès est perdu, c'est le capital-actions, c'est-à-dire des capitaux privés, qui paye. Mais dans l'hypothèse de poursuites intentées à la Compagnie de l'Etat, l'assignation devrait être lancée contre le ministre, représentant le capital-actions, lequel appartient non plus à des particuliers, mais à l'Etat lui-même. Cela est de toute évidence.

Est-il nécessaire d'insister sur le caractère monstrueux du privilège concédé à une seule catégorie d'employés ? Pourquoi les

1. Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

Première Partie.

I

L'anniversaire.

Au sud de la Bretagne, là où la terre celtique est desséchée par le souffle de l'Océan, s'allonge une pointe rocheuse au bout de laquelle se dressent deux hautes tours de granit. L'une d'elles surmonte l'église de Batz, le bourg légendaire fondé jadis par les fils des Saxons. Au pied de cette tour, massive et carrée, s'agit une population originale, encore vêtue comme du temps de la duchesse Anne, pauvre tout autant que par le passé, rebelle aux envahissements du présent, insouciant de l'avenir. Entre la grande mer et les champs fertiles du Poulignen, Batz rassemble ses enfants qui ne savent conduire ni un navire ni une charrue. Ils vont courant pieds nus, à travers les marais, sur les étroits rubans de terre ménagés entre les bassins. Ils por-

tent sur leurs épaules de longues tiges au bout desquelles sont fixées des planches formant râteaux. Dès que le soleil fait monter à la surface de l'eau dormante une écume rose et embaumée, ils étendent leurs laces (1), attirent le sel, le soulèvent adroitement et en forment des monceaux coniques et blancs comme des tentes militaires ; ou bien ils le jettent au fond de barques lourdes et creuses appelées gabarreaux ; ou bien encore ils en chargent de petits chevaux jaunes près desquels ils marchent en chantant.

Ordinairement, soit qu'ils conduisent leurs vigoureux petits auxiliaires, soit qu'ils godillent (2) à l'arrière de leurs gabarreaux, ils se dirigent vers la ville dont les maisons se groupent à l'ombre de la seconde tour. Cette ville a des ambitions auxquelles ses dimensions ne préparent guère. Elle étale des armoiries, s'intitule marquisat, déclare avoir honoré de son nom des seigneurs établis ensuite en Italie, montre les traces des saints sur ses rochers, répète les descriptions que les poètes font de ses rives. Elle croit si bien à sa propre importance qu'elle arrive à en persuader ses voisins. Toutefois, elle-même est petite, pauvre et presque toujours silencieuse. Ses rues, souvent pareilles à des chemins, sont bordées de maisons étroites et

inégalées. Son port seul offre quelque grâce et quelque mouvement. Les bateaux pêcheurs s'y croisent avec les navires de moyenne taille. Quand le jour se lève, on voit, comme une flottille, les barques s'élançant au large ; puis, lorsque le couchant a fini de s'embraser, les barques reviennent, les gabarreaux aborder. Alors, roulant une corde autour de leurs reins pour relever un peu leurs longues jupes, les femmes s'avancent et reçoivent dans de grandes coupes de bois les sardines argentées ou le sel encore humide.

Cette petite ville s'appelle le Croisic. Son nom se répète maintenant jusque dans la haute fashion qui, au moment de l'été, visite volontiers ses belles plages. De larges routes serpentent au milieu des marais. Mais, il y a soixante ans, la ville du Croisic était un peu à l'état de recluse, partageant avec son voisin, le bourg de Batz, le désagrément (ou l'avantage, selon le point de vue auquel on se place) de n'avoir avec le reste du monde que des communications d'une singulière difficulté. Les voies ordinaires ne s'ouvraient que jusqu'à Guérande dont les clochers se devinent entre des arbres au sommet du coteau qui ferme l'horizon. En quittant Guérande, il fallait s'aventurer dans les sables tour à tour découverts ou baignés par les marées, louer un cheval ou se précautionner d'une mule assez docile pour ne pas tenir le voyageur en échec jusqu'au retour du flot. Après avoir ainsi franchi

la distance assez considérable qu'on appelle le Trait, il fallait se faire remarquer par le passeur du bac. Or, ce passeur était habituellement sujet à toutes les distractions qui peuvent naître d'une occupation préférée, de la fatigue ou de la paresse. Il voyait et entendait enfin quand, à l'appel réitéré, le voyageur avait l'inspiration de joindre par signes une généreuse promesse. Le bac s'ébranlait, lentement, lourdement, abandonnant les chaînes du quai. La traversée s'effectuait et le voyageur ainsi que sa monture pouvaient toucher terre au Croisic.

Il est aisé de comprendre que, réduite à recevoir de la sorte ceux que la nécessité ou de rares fantaisies conduisaient dans ses murs, la petite ville ne songeait alors ni à s'enrichir ni à se transformer. Elle gardait avec fierté les vieilles demeures de ses quelques familles aristocratiques, elle entretenait avec résignation les arbres toujours un peu chauves dont son climat aride lui laisse la culture ; mais là se bornaient ses moyens et ses désirs. Elle ne connaissait pas les lois qui régissent les édilités modernes. Ses places, ses rues, ses monuments conservaient leur aspect pittoresque en restant dans leur état primitif.

Entre les quartiers plus spécialement habités par les pêcheurs se trouvait celui qu'on nomme le Recker. Il existe encore aujourd'hui. Le Recker est un carré irrégulier, entouré de maisons basses et disparates entre lesquelles des échappées permet-

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

(1) Nom donné à ces sortes de râteaux.
(2) On appelle godiller l'action de conduire une barque en remuant simplement un aviron à la poupe.

les agents et ouvriers des chemins de fer de l'Etat seront-ils nantis d'un droit refusé aux membres des autres administrations ? Il n'y a pas de raison, ce nous semble, pour ne point accorder à tous les fonctionnaires révoqués la faculté d'actionner les ministres en paiement d'indemnités.

Mais nos législateurs ne se piquent guère de logique. Ils légifèrent au gré de leurs caprices et de leurs haines, sans même prévoir les conséquences inévitables des principes auxquelles ils donnent la consécration de leurs votes. Ils ont voulu infliger aux grandes Compagnies un nouveau témoignage de leur hostilité. N'y avait-il pas là une raison suffisante pour violer les règles de notre droit civil, et pour adopter une loi aussi dangereuse qu'elle est anti-juridique ?

La Belgique, comme la France, a un budget en déficit. Il manque à ce budget 25 millions, grosse somme pour un petit pays.

Mais la Belgique, avec son ministère de libéraux, s'est lancée comme nous dans les grands travaux publics, dans les écoles laïques, et surtout dans l'exploitation des chemins de fer par l'Etat. Elle a, de ce dernier chef, un découvert de 42 millions.

Nos ministres comprendront-ils cette leçon, pour renoncer aux folies qu'ils ont en projet ? Nous en doutons, car en pareille matière ils ne sauraient être accusés d'ignorance, mais de coupable préméditation.

Le conseil municipal radical d'une commune des Hautes-Alpes vient de décider à l'unanimité que les offrandes qui seraient recueillies dans le tronc de l'église appartiendraient de plein droit à la municipalité qui en disposerait en faveur des indigents.

Le préfet va faire annuler cette délibération extraordinairement illégale.

Mais voilà une nouvelle prétention : combattue aujourd'hui, on l'acceptera demain.

On télégraphie de Lyon que les correspondances saisies au domicile de Krapotkine vont amener de nouvelles arrestations dans la région du Rhône.

S. Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, est mort samedi matin.

Par une lettre en date du 16 décembre, M^r Dupont des Loges, évêque de Metz, refuse la décoration de la Couronne de Fer que vient de lui conférer l'empereur d'Allemagne.

Cette décoration, dit-il, serait incompatible avec la fidélité qu'il garde au passé et à la religion des souvenirs.

Cette lettre est digne d'un évêque qui se contente de sa croix pastorale, et d'un Français qui garde au cœur le souvenir de la patrie.

tent d'apercevoir les eaux bleues du port. Les toits de ces maisons, élevés jusqu'à en devenir presque verticaux, sont couverts par endroits de plantes à fleurs jaunes qui ont pris racine dans les poutres et trouvent le moyen de se déployer sur les ardoises comme de longs voiles mousseux. L'herbe croît librement au centre de la place, recouverte souvent par les filets qu'on étend sur la terre pour les faire sécher plus promptement. Devant presque toutes les demeures se dressent des rames appuyées contre le mur, la pelle en haut, ou bien s'alignent des tonnes contenant l'appât pour la pêche. Au près sont posées des ancrés ; de grossiers vêtements goudronnés s'étalent un peu plus loin. Dans ces humbles logis ont vécu et vivront encore des générations de matelots rudes au travail, heureux dans leurs foyers, aimant éperdument ce qui leur fait ici-bas une double patrie, la terre natale et la grande mer.

Le 30 août 1816, au moment où le jour s'appréhendait à disparaître, un homme sortit de l'une des maisons du Reker et, sans s'éloigner, se mit à marcher de long en large. Cet homme était jeune et de robuste apparence. La vigueur de ses membres, la régularité de ses traits, l'éclat de ses cheveux blonds et surtout l'expression loyale et fière de son visage révélaient en lui un fils de cette belle race armoricaine si énergique et si calme à la fois. Il portait la vareuse des pêcheurs.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 décembre.

Le mouvement d'amélioration poursuit son cours. Certes, c'est là un résultat qu'il est agréable d'avoir à enregistrer ; cependant, comme pour les mouvements analogues qui se sont produits, il convient toujours de faire des réserves. Il n'est pas douteux que depuis les discussions qui ont eu lieu à la Chambre et au Sénat, les craintes qui étaient nées de la situation budgétaire se sont apaisées, et que l'impression générale est moins mauvaise.

Le mouvement de reprise est surtout très-prononcé sur le 5 0/0 ; resté hier à 114.95, il débute à 115.10 ; le 3 0/0 ancien fait 79.60. L'amortissable atteint 80.95.

Les rentes étrangères suivent l'impulsion donnée.

Turc, 11.80. Egypte, 357.50.

L'attitude générale des valeurs s'est heureusement ressentie de la meilleure tenue des rentes ; quelques-unes d'entre elles plus particulièrement actives ont repris dans des proportions assez vives.

Parmi ces dernières, se trouve le Foncier qui s'inscrit à 1,335. Les obligations de cette société sont très-fermes, les achats prennent un grand développement.

Les chemins et valeurs industrielles continuent à progresser.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La fête de Noël, qui rappelle de si tendres souvenirs, a été célébrée dans notre ville de la façon la plus édifiante et la plus consolante. Il est consolant en effet, dans les circonstances actuelles, de voir les fidèles devenir de plus en plus nombreux, de plus en plus empressés au pied des autels, et à protester par leur ferveur contre les théories des hommes au pouvoir, qui veulent chasser Dieu de la société et nient son existence. Pauvres insensés ! les leçons de l'histoire ne leur profitent en rien ; ils ne peuvent se rappeler que les persécutions n'ont jamais profité aux persécuteurs. Il en est de même à notre époque. Dans toutes les églises de Saumur, le concours des fidèles à la fête de Noël et à toutes les solennités religieuses va toujours grandissant.

A Saint-Pierre, la foule remplissait toutes les parties de l'église.

La grand'messe y a été célébrée avec une grande pompe, que rehaussait encore la beauté des chants dirigés par M. Halbert. Nous avons déjà, à plusieurs reprises, signalé et admiré le bon goût qui préside au choix ainsi qu'à l'exécution des œuvres que nous fait entendre, aux jours de fêtes, l'habile chef de la maîtrise de Saint-Pierre ; c'est justice de louer aussi les amateurs de bonne volonté qui lui prêtent si gracieusement le concours de leur talent musical, et contribuent ainsi à donner un attrait de plus aux imposantes cérémonies de l'Eglise. Nous félicitons particulièrement M. Halbert de l'excellente idée qu'il a eue de reprendre le *Kyrie* et le *Gloria* de Palestrina, que nous avions entendu déjà avec tant de plaisir. Nous ne sommes pas de l'avis de ceux qui prétendent que

« L'ennui naquit toujours de l'uniformité. »

Quelques minutes s'écoulèrent. Tout à coup, descendant de la tour de l'église, un tintement se fit entendre. Aussitôt le pêcheur s'arrêta, ôta sa calotte de laine, et, joignant les mains, récita pieusement l'*Angelus*. A ce moment, un enfant de trois à quatre ans parut à la porte que le pêcheur avait ouverte et, rassemblant à la fois son adresse et sa force, parvint à escalader la marche qui exhautte à l'extérieur le seuil des maisons croisées. Un petit chien noir le suivit. Tous les deux coururent à l'homme qui laissa retomber ses mains. L'enfant en saisit une, le chien lécha l'autre en sautant.

— Eh bien ! Pierre-Marie, la mère vient-elle ? L'enfant regarda son père en riant naïvement. Le pêcheur soupira et renouvela sa question.

— Oui, répondit l'enfant, elle a de belles fleurs, tout de même.

Il rit de nouveau.

— Ne ris pas ainsi, mon enfant, dit le pêcheur. L'*Angelus* sonne, donne-moi ta petite main pour que je t'aide à faire le signe de la croix.

L'enfant, docile, tendit sa main droite et l'homme ploya un genou pour mieux se mettre à la hauteur de l'innocente créature, sans penser combien il devenait noble et beau dans cet enseignement paternel.

Au même instant, l'unique fenêtre qui ornait la façade de la maison s'ouvrit et une femme, se penchant en dehors, décrocha une cage où chantait

Les œuvres d'art gagnent à reparaitre souvent ; elles sont mieux appréciées, senties et goûtées. Est-il un homme — à moins qu'il ne soit un parfait béotien — qui s'ennuie de revoir toujours un chef-d'œuvre de la peinture ou de la statuaire ? Et, pour ne pas sortir du genre, les personnes qui fréquentent les églises n'entendent-elles pas, chaque dimanche, avec la même satisfaction, vive et profonde, les belles mélodies du chant grégorien ? Cette observation doit s'appliquer surtout, selon nous, à la musique de Palestrina, que son caractère à part distingue essentiellement de ce que l'on a coutume d'appeler la musique moderne. Ce genre, aux allures en apparence indépendantes et irrégulières, n'est pas, du premier coup, accessible à tout le monde : il faut y revenir, l'écouter encore et souvent, pour démêler tout ce qu'il y a de savant et de magnifique dans ce péle-mêle apparent, où les parties se croisent, puis se fuient, se rapprochent et s'éloignent encore, tellement que l'on dirait une immense clameur populaire, où les voix se provoquent naturellement à chanter, chacun à sa façon, les louanges de Dieu.

Les autres morceaux chantés à cette messe de Noël, le *Sanctus* et l'*Agnus*, sont l'œuvre de Laurent de Rillé, et ces deux pièces, surtout le *Sanctus*, d'un style si large et si religieux, ont été exécutées avec une sûreté, une intelligence des sentiments et un respect des nuances qui font le plus grand honneur à notre jeune maîtrise.

Avec le temps qu'il fait partout, il n'est nullement étonnant que tous les petits ruisseaux et toutes les rivières grossissent. Aussi la Loire elle-même est-elle de nouveau en crue. Depuis samedi elle s'est élevée d'un mètre. Aujourd'hui mardi (midi), elle marque 3^m 70 à l'échelle du pont Cessart.

Le *Journal officiel* a publié un décret accordant des médailles d'honneur et des mentions honorables pour actes de dévouement.

M. M. Ploquin, dragueur à Saumur ; Boudier, agent de police à Saumur, et Rousseau, caporal de pompiers à Fontevault, ont obtenu chacun une mention honorable.

Le ministre de la guerre a décidé, par analogie avec les mesures bienveillantes édictées les 8 janvier et 28 novembre 1884, que les jeunes soldats de la deuxième portion de la classe 1880, qui ont été maintenus sous les drapeaux comme illettrés et qui ont tenu une bonne conduite, seront renvoyés en disponibilité dans leurs foyers le 31 décembre courant.

Les Rosiers. — Jeudi, vers 3 heures de l'après-midi, un commencement d'incendie s'est déclaré aux Rosiers, chez le sieur Batais, cultivateur. Son fils faisait chauffer du chanvre pour le teiller, et en avait fait un fort approvisionnement dans la boulangerie.

En ouvrant la porte, il s'est établi un cou-

rant d'air qui a fait voler des étincelles sur le chanvre qui s'est enflammé.

Grâce à la promptitude des secours, cet incendie a été promptement maîtrisé.

La perte s'élève à 350 fr. environ, couverte par une assurance.

Louresse-Rochemenier. — Vendredi, une femme Portier, de Louresse, sous l'influence d'une maladie violente qui lui portait au cerveau, s'est jetée dans un puits. Bien qu'elle ait été aussitôt retirée, elle avait néanmoins cessé de vivre.

ANGERS.

Samedi, le tribunal de police correctionnelle d'Angers a rendu son jugement dans le procès intenté par M. Troitier contre le *Maine-et-Loire* et le *Réveil de l'Ouest*.

La loi nous interdisant le compte rendu des débats, nous ne donnons que le jugement.

M. Martin, gérant du *Grand et du Petit Maine-et-Loire*, a été condamné à 500 francs d'amende, 4,000 francs de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement en première page du *Grand et du Petit Maine-et-Loire* et dans quatre journaux d'Angers, au choix de M. Troitier.

M. Lamy, gérant du *Réveil de l'Ouest*, est condamné à 500 francs d'amende, à 700 francs de dommages-intérêts, et à l'insertion du jugement dans le *Réveil de l'Ouest* et dans quatre journaux d'Angers.

M. Troitier réclamait au *Maine-et-Loire* 40,000 fr. de dommages-intérêts et 5,000 francs au *Réveil de l'Ouest*.

Le *Réveil de l'Ouest* a interjeté appel.

LE THÉÂTRE.

Dans son dernier numéro, *Angers-Revue* a publié l'article suivant, que nous croyons devoir reproduire :

C'est avec une vive satisfaction que nous pouvons annoncer à nos lecteurs l'heureux dénouement de la question théâtrale. Pendant ces huit derniers jours, la continuation de la campagne n'a tenu qu'à un fil qui, Dieu merci, grâce à la bonne volonté et aux efforts de tous, ne s'est point rompu. La fermeture de notre théâtre, en effet, mettait beaucoup d'intérêts en souffrance : elle eût été un véritable désastre, laissant tout à coup dans l'embarras plus de cent quatre-vingts personnes.

C'était le moment pour tous ceux qui, dans notre ville, s'intéressent soit aux concerts, soit au théâtre, de tenter un vigoureux effort pour sauver la situation si compromise.

Les réunions des artistes se succédaient sans aboutir, faute d'entente, faute de confiance en l'avenir.

M. Gustave Lelong n'a pas hésité à marcher de l'avant. Ardent au travail, énergique, sympathique à tous, il lui appartenait de prendre en mains une direction que tous étaient d'accord pour lui confier.

Mardi, les artistes ont, par devant M^r Gasnier, notaire, constitué régulièrement

un oiseau. Le pêcheur leva la tête : la femme lui sourit.

— Je rentre le bouvreuil et je descends, dit-elle.

En effet, elle parut bientôt, portant sur son bras gauche un enfant de quelques mois et tenant de la main droite une large couronne de feuillage dans laquelle étaient fixées des roses et des branches de genêt. Le pêcheur passa doucement son bras sous la main de sa femme, de manière à lui prêter un appui sans nuire à ce gracieux fardeau. Puis toute la famille s'enfonça dans le chemin qui s'ouvre au sud du Reker.

— Comme il fait beau ce soir ! — dit la jeune femme, regardant les larges bandes d'or dont les derniers feux du jour sillonnaient les champs.

Les épis étaient tombés sous la moisson, mais les pailles tranchées laissaient encore à la campagne sa blonde parure.

— Il fait trop chaud, dit le pêcheur, c'est mauvais signe. Il faisait beau, là, vraiment beau, il y a cinq ans.

— Oui, bien beau, dit la femme tournant vers son mari un regard d'ineffable tendresse. Beau dans les nuages, beau dans les chemins fleuris !... Te rappelles-tu, Jean-Marie, comme mes mains tremblaient ? Je pouvais à peine tresser la couronne pour laquelle tu avais cueilli des branches d'églantier.

— J'étais allé les chercher jusque sur la route

de Guérande. On ne trouve rien par ici.

— Vrai, si je tremblais, c'était de joie, tout de même. Je t'aimais, vois-tu, depuis que mon père m'avait dit : Jean-Marie pense à toi, sois bon pour devenir digne de lui.

— Je n'ai jamais pensé qu'à toi, Renée-Jeanne. Si tu avais refusé d'être ma femme, je serais allé bien loin, bien loin, de l'autre côté de la mer et, par ici, jamais personne n'aurait revu Jean-Marie Plomereuc.

— Qu'aurais-tu fait si loin, Seigneur Jésus ?

— J'aurais travaillé sans relâche, tant que le bon Dieu m'aurait voulu sur la terre. Mais j'aurais eu trop de chagrin dans le cœur pour revenir au pays.

— Pauvre Jean-Marie ! dit la jeune femme en se penchant vers son mari qui mit un baiser sur son front. Heureusement, la peur était bien vain.

Ils marchaient toujours : l'aîné des enfants commençait à ralentir le pas. Son père le souleva et le prit à son cou.

— Tu n'es pas fort, mon pauvre gars, dit-il.

— C'est déjà bien heureux qu'il vive, reprit la mère. Après les convulsions terribles qu'il a eues !

L'enfant inclina sa tête sur l'épaule de son père et remercia à rire sans motif.

— Je n'aime pas le voir rire comme cela, dit le pêcheur. Voyons, petit, raconte quelque chose à

leur association. M. Lelong en est le directeur-gérant. Il apporte, outre son dévouement et son expérience, un capital leur permettant de continuer l'exploitation théâtrale avec l'espoir d'arriver à la fin de la saison; d'un autre côté, ceux-ci ont consenti aux réductions nécessaires pour équilibrer un budget trop lourd.

Il y a donc, on le voit, sacrifices et concessions de part et d'autre.

Nous voulons espérer que devant un résultat semblable, dû jusqu'ici seulement à l'initiative privée, la Ville fera quelque chose. Les conditions dans lesquelles les artistes continuent l'exploitation du théâtre sont, au point de vue des bénéfices à réaliser, loin d'être bonnes. S'ils ont entrepris cette tâche, c'est qu'ils se sont sentis soutenus et appuyés. La bienveillance et le concours du public leur sont acquis et nous ne saurions trop engager nos amis à prendre plus souvent le chemin du théâtre, ce qui est encore la meilleure façon de leur venir en aide.

L'Association Artistique avait dans cette circonstance deux lignes de conduite à suivre. S'occuper des concerts en se désintéressant du théâtre, ce qui eût été facile et sans grand danger, ou bien tenter de sauver le théâtre en mettant ainsi réellement en pratique le programme indiqué par ce titre qui est le sien : Association Artistique.

C'est à ce dernier parti qu'elle s'est arrêtée. L'opinion publique, elle peut en être certaine, lui en tiendra compte, et dans la suite, du moins, nul ne dira qu'elle n'a pas fait ce qu'elle devait faire. Ceux qui considéreraient, en cette occasion, l'appui qu'elle prête à M. Gustave Lelong comme un affaire, sont dans la plus complète erreur; du reste, les affaires où tout est à perdre, rien à gagner, ne tentent que peu, généralement.

Non! d'autres mobiles l'ont poussée. Quoique limités, les sacrifices peuvent être considérables; elle s'y est décidée parce qu'elle a vu là non-seulement une question d'art, mais encore une question d'humanité, parce qu'elle s'est souvenue de ce que la ville d'Angers a fait pour elle, surtout dans ces dernières années, parce qu'enfin, vis-à-vis de tous, elle a voulu prouver son dévouement et sa bonne volonté. Elle n'est d'ailleurs point seule, et tous les véritables amis du théâtre se sont empressés d'apporter aux artistes leur part de concours et d'appui.

Il est difficile, en face de la situation présente, de rectifier toutes les erreurs qui se glissent dans le public.

L'exacte vérité est dans les lignes qui précèdent.

M. Gustave Lelong n'ayant prié de l'aider dans les négociations assez compliquées qui se sont terminées mardi par la constitution définitive de la société, je ne crains point d'affirmer personnellement que tous les artistes ont été à même d'en faire partie: aucune exception n'a été admise et ne pouvait l'être. Tout s'est passé de la façon la plus courtoise, la plus correcte et la plus loyale.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter bonne chance à la nouvelle administration. M. Gustave Lelong s'est adjoint comme administrateur principal, M. Jules Breton, dont

la compétence en matière théâtrale n'est point discutable, et qui profite des trois mois qu'il a de libres pour mettre avec un absolu désintéressement, au service du directeur et des artistes, son temps, son travail et son dévouement.

LOUIS DE ROMAIN.

On lit dans l'Indépendance bretonne :

« Le bataillon du 71^e détaché en Tunisie doit prochainement, au mois de mars au plus tard, être de retour à Saint-Brieuc.

» Le nombre des malheureux soldats morts en Tunisie de la fièvre typhoïde est effroyable, nous dit-on. Et chose triste à dire :

» La République ne s'est pas bornée à la suppression des aumôniers dans nos écoles normales, elle a encore supprimé les Sœurs de charité dans nos hôpitaux et aussi les aumôniers militaires. Il en résulte que nos malheureux soldats qui font partie d'un corps expéditionnaire à l'étranger, sont, en cas de maladie, privés des secours de la religion.

» S'il est odieux de voir la République athée bannir Dieu de l'âme des enfants, il est plus révoltant encore, s'il est possible, de penser que, pour satisfaire leur haine antireligieuse, nos gouvernants refusent la suprême consolation des derniers moments à nos fils et à nos frères qu'ils envoient à la mort.

» Et voilà le régime qui se dit ami de la liberté!

Publications de mariage.

Louis Rély, cultivateur, de Brézé, et Rose Blandeau, domestique, de Saumur.
Claude Perreau, voiturier (veuf), et Marie Bouchet, journalière, tous deux de Saumur.
Louis-Maurice Alzon, tonnelier, de Montsoreau, et Marie Aury, domestique, de Saumur.
Jean Lisembert, jagiste, de Saumur, et Marie-Joséphine-Victorine Gadeau, jagiste, de Loudun.
Louis-François Graveleau, domestique, de Meigné, et Lucie-Clémentine Bertin, lingère, de Saumur.
Jean-Baptiste-Auguste Graveron, charron, de Saumur, et Estelle-Marie Delaporte, de Chenellottes-Tuffeaux.

CHRONIQUE AGRICOLE.

LES MEILLEURS BLÉS.

Nous empruntons à l'important ouvrage de M. Vilmorin, intitulé *les Meilleurs blés*, les renseignements ci-après, concernant les blés de mars. Ils peuvent être d'une grande utilité, les pluies persistantes de cette année ayant empêché beaucoup d'agriculteurs de faire leurs semailles, et même, sur bien des points, annulé celles qui se trouvaient faites.

On devra semer :

Dans le Nord-Ouest, Chiddam, Saumur de Mars;

Dans l'Ouest, Saumur de Mars, Hérisson sans barbes;

Dans l'Est-Nord-Est, Hérisson, Blé de Mars barbu commun;

Dans le Centre (climats secs), Mars rouge sans barbes, Rouge barbu, Carré de Sicile, Mars de Californie;

Dans le Midi (terres sèches), Carré de Sicile, Trimenia barbu de Sicile.

Voici maintenant la classification par nature des sols :

Terres d'alluvion, sèches et saines: Chiddam, Saumur de Mars.

Terres argileuses compactes: Mars barbu ordinaire.

Terres argilo-calcaires: Chiddam blanc de Mars, Saumur de Mars, Mars de Californie, Mars rouge sans barbes.

Terres maigres, caillouteuses, sableuses. — Egrain double, Amidonnier blanc, Epeautres barbu.

M. Vilmorin conseille les mélanges suivants; ces mélanges donnent presque toujours des rendements meilleurs que les variétés isolées.

Terres franches: Chiddam et Saumur de Mars.

Terres argilo-calcaires: Chiddam de Noé, Saumur et Richelle de Naples.

Terres froides argileuses: Saumur de Mars et Chiddam blanc de Mars, Rousselin et Richelle blanche de Naples.

Terres maigres, sables, graviers: Hunter et Crépi blanc, Schireff et Poulard lisse.

Après les grandes pluies. — Les soins à donner aux terres humides. — Il n'y a dans les deux tiers de la France qu'une voix pour constater le retard déplorable qu'on subit cette année les semailles par suite des pluies. Il n'est donc pas inutile de donner ici quelques conseils à ce sujet, surtout après les inondations qui ont encore suivi.

Si le sol est resté humide et si les sillons sont saturés d'eau, il faut nettoyer les sillons et établir des rigoles transversales dans le sens de la pente du terrain, parce que le séjour prolongé de l'eau pourrit les jeunes racines de la plante et en compromet absolument la végétation.

Dans les endroits formant cuvette et qui n'offrent pas d'issue aux eaux, il est difficile de mettre le blé en bon état; dans ce cas, c'est avec la semaille qu'il est bon d'agir; le meilleur parti à prendre est de creuser, à la partie la plus basse, un puisard atteignant les couches de terre perméables, pour que les eaux viennent s'y absorber.

Lorsque le champ est contigu à une prairie en contre-bas, c'est une excellente pratique de ménager aux eaux du champ une issue dans la prairie. Cette eau contient toujours plus ou moins de matières fertilisantes en dissolution.

L'art de ne laisser rien perdre est le véritable secret du succès en agriculture.

Faits divers.

Mercredi ont été jugées par les tribunaux de Rouen et du Havre les actions en diffamation intentées par la Sœur Saint-Charles,

devant le premier de ces tribunaux, contre le *Petit Rouennais*, et devant le second, contre le *Bonhomme Dimanche* et le *Mémorial cauchois*.

Le *Petit Rouennais* a été condamné à 300 francs de dommages-intérêts, le *Bonhomme Dimanche* à 300 franc, le *Mémorial* à 500 fr.

Le *Petit Rouennais* a été condamné à dix insertions par extraits, et les deux journaux de Fécamp à cinq insertions *in extenso*.

Chaque journal a été, de plus, condamné à une insertion *in extenso* dans ses colonnes et à 300 francs de dommages-intérêts pour le *Petit Rouennais* et 400 francs pour chacun des journaux de Fécamp.

M^{re} Vermont, dit le *Nouvelliste de Rouen*, avait, au Havre comme à Rouen, soutenu l'action de la Sœur Saint-Charles.

Théâtre de Saumur.

LES ARTISTES RÉUNIS

M. Gustave LELONG, directeur-gérant.

Mardi 26 décembre 1882,

DIYORÇONS

Comédie en 3 actes, de MM. Victorien Sardou et Emile de Najac.

Distribution :

Des Prunelles.....	MM. Labranche.
Adhémar de Gratignan.....	Leprin.
Clavignac.....	Mary.
Jamarot, commissaire de police.....	Allain.
Bafourdin.....	Guibert.
Bastien.....	Potier.
Joseph, maître d'hôtel.....	Groscoeur.
Un portier.....	Alexandre.
Cyprien.....	M ^{me} Mario Soll.
M ^{me} de Brionne.....	Detra.
M ^{me} de Valfontaine.....	Merck.
M ^{lle} de Lusignan.....	Damouray.
Joseph.....	Bonnard.

LES JURONS DE CADILLAC

Comédie en 1 acte, de M. Berton.

Cadillac, M. Danglade; un domestique, M. Ch. Potier; la comtesse, M^{me} Groscoeur.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Du choix des ferrugineux. — L'article suivant, que nous trouvons dans le *Paris médical*, vient confirmer ce que nous disions dans un de nos précédents numéros :

« Quant au choix d'un ferrugineux, la nomenclature des médicaments à base de fer est tellement étendue aujourd'hui, que le médecin et les malades se trouvent très-souvent embarrassés. En principe, on peut établir que pour offrir toutes les garanties désirables, une préparation ferrugineuse doit présenter les qualités suivantes : elle doit être soluble, exempte de toute espèce d'acide, d'une ingestion, d'une digestion et d'une assimilation faciles. A ces divers titres, le FER BRAVAIS (gouttes ferrugineuses concentrées) est une excellente préparation, et les malades digèrent ce médicament avec beaucoup de facilité, les estomacs les plus susceptibles n'en ressentent généralement aucune gêne. Vingt gouttes de cette préparation, renfermant trente centigrammes d'oxyde de fer soluble, sont une dose journalière très-suffisante pour un adulte, et donne lieu à des résultats presque immédiats, tant l'assimilation s'en fait d'une façon rapide et complète. »

— Les fleurs sont belles, murmura l'enfant en caressant de ses boucles d'or le visage hâlé du matelot.

— Laisse-le, Jean-Marie, reprit la femme. Pourquoi le tourmenter? Serait-ce étonnant qu'à la suite de ses crises, il lui restât un peu de fatigue? Il sait déjà une foule de choses. Les autres petits enfants du Reker ne sont pas plus intelligents...

— Ce rire continu me déplaît, répéta le pêcheur.

Ils s'engagèrent alors dans un autre chemin tracé entre des murs de pierres superposées. Il n'est pas difficile, au Croisic, d'enclorre une propriété. Après avoir loyalement reconnu où doivent cesser les droits de possession, chacun, autour de son bien, dresse en équilibre des pierres de toutes grosseurs. La chaux est regardée comme un luxe inutile. Quant à ce doux ciment du bon Dieu qu'on nomme le lierre, la mousse, les lianes fleuries, l'aridité du pays ne lui permet guère de soutenir et d'achever l'œuvre si simplement effectuée par des mains humaines. Aussi rapidement qu'on élève la muraille, on la renverse pour franchir le champ qu'elle a soi-disant mission de protéger. Nul ne s'étonne ni ne se plaint de ce procédé, pourvu que le passant qui se donne ainsi droit d'entrée rétablisse derrière lui la complaisante barrière.

Jean-Marie Plomereuc n'oublia pas de remplir ce devoir quand sa large main eut abattu huit ou

dix des pierres branlantes qui fermaient un pré à sa droite. De l'autre côté de ce pré, une croix de granit étendait ses bras rédempteurs. Les deux époux se dirigèrent vers le calvaire rustique et s'agenouillèrent sur la bryère qui croissait à son pied.

Une émotion douce et profonde se lisait sur leurs traits. Ils restèrent un moment recueillis, puis se tendirent la main. Le pêcheur s'était découvert, la femme avait posé à terre la couronne que regardait toujours avec admiration le fils aîné debout devant son père. Jean-Marie fit le signe de la croix et dit à voix haute :

— Dieu tout-puissant, bon Jésus, il y a aujourd'hui cinq ans qu'à cette même heure, à cette même place, devant votre croix, moi et ma bien-aimée Renée-Jeanne, nous nous sommes juré la foi des fiancés. Chaque jour écoulé depuis notre mariage n'a fait que nous montrer la grandeur de la grâce que vous nous aviez accordée. Nous sommes heureux...

— Oh! oui, nous sommes heureux! répéta comme un écho la voix de la jeune femme.

— Oh! mon Dieu, continua le matelot en essayant une larme qui montait de son cœur joyeux jusqu'à sa paupière, recevez l'hommage de notre reconnaissance. Protégez nos enfants, donnez la paix aux âmes de nos vieux parents que vous avez rappelés près de vous; et, pour nous, faites que

nous vous soyons fidèles, toujours, dans le bonheur présent comme dans la peine si, plus tard, vous nous éprouvez, afin qu'après vous avoir bien servi ensemble sur la terre nous vous aimions encore ensemble dans votre beau Paradis.

— Ainsi soit-il! s'écria la jeune femme en élevant vers le crucifix l'enfant qu'elle portait dans ses bras.

Puis elle prit la couronne et la tendit à son mari.

— Chaque année, tu la fais plus belle, dit celui-ci en souriant.

— C'est que chaque année je sens mieux mon bonheur, répondit-elle. Ces jolies roses viennent d'Escoüblac. Voici huit jours qu'on me les a promises.

Plomereuc monta sur le piédestal de granit et enlaça les fleurs aux bras de la croix. Alors les deux époux s'assirent pour passer dans le calme d'un soir d'été et la douceur de leurs souvenirs les heures voisines du crépuscule. L'anniversaire de leurs fiançailles ainsi que celui de leur mariage étaient pour eux deux fêtes du cœur auxquelles ils consacraient toujours quelques moments de loisir et d'épanchement. Leur fils aîné se mit à jouer près d'eux, le plus jeune s'endormit et le petit chien noir continua ses ébats, pénétrant dans les domaines environnants, faisant lever brusquement les oiseaux des sillons, donnant la chasse aux mulots, ou bien courant après son ombre qu'un dernier

rayon lumineux dessinait sur les talus.

— Renée-Jeanne, dit le pêcheur, la messe sera dite pour nos défunts après-demain seulement, puisque monsieur le Recteur doit bénir demain le mariage de la petite Guénoe.

— Dieu la garde, la pauvre enfant! répondit la jeune femme. Elle a une triste dot ainsi que son fiancé.

— Qui se ressemble s'assemble, dit Jean-Marie en secouant la tête. Guénoe a sur les mains le sang des nobles, Béhic le père a livré deux prêtres. Je ne sais pas vraiment comment ils ont l'audace de rester au pays.

— Horreur! dit Renée-Jeanne.

— Déjà vingt-trois ans de cela! soupira le matelot. Comme le temps passe! Tu ne peux te rappeler ces infamies, toi, ma chérie, mais moi je me souviendrai toujours d'avoir vu à Quimper trois jeunes demoiselles marcher à l'échafaud. Elles avaient des robes blanches, elles regardaient le ciel et elles chantaient le *Salve Regina*. J'avais huit ans, et pour la première fois j'accompagnais mon père. Nous avions remonté la rivière de Quimper, nous avions débarqué sur le quai, nous allions voir un peu la ville quand une foule nous enveloppa. Les uns semblaient épouvantés, les uns criaient des blasphèmes.

(A suivre.)

MARTE LACHÈSE.

BIBLIOGRAPHIE

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'Histoire de France, 133 fr. ; l'Histoire de la Révolution Française, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. Du Cleuziou. Des origines

à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr. ; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. Le VASSEUR, successeur), 35, rue de Fleurus, Paris.

SOCIÉTÉ NOUVELLE

De BANQUE et de CRÉDIT

Société anonyme. — Capital : 20 millions.

Siège social : 52, rue de Châteaudun, Paris

BONS A ÉCHÉANCE FIXE :

Bons à 3 ans et au-dessus	6 1/2 0/0
Bons à 2 ans	6 1/4 0/0
Bons à 1 an	6 » 0/0
Bons à 6 mois	4 » 0/0

Intérêt payable

Tous les trois mois, au porteur, sur présentation de coupons à détacher du titre.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.
Les demandes doivent être adressées à MM. RÉGON et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

COQUELUCHE et toux nerveuse chez les enfants.

Comme pectoral et calmant on peut donner sans crainte aux enfants le Sirop de Nafé de Delangrenier, car il ne contient ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Le Sirop et la Pâte de Nafé se vendent dans les pharmacies.

ÉTRENNES RECOMMANDÉES AUX PARENTS

Parmi les cadeaux d'étrennes que vous destinez à des enfants, prenez un abonnement au **JOURNAL AGRICULTURE**, qui paraît toutes les semaines. Chaque numéro contient de très-belles gravures inédites, des historiettes, des moralités, des poésies, lectures scientifiques, en un mot, tout ce qui captive l'enfance et intéresse en même temps les parents.

Nous avons déjà fait remarquer qu'un autre spécial caractérise le **JOURNAL AGRICULTURE** : nous voulons parler de ses concours littéraires, de dessin, de musique, de couture, etc., entre ses abonnés et rétribués en beaux livres ou jouets d'enfants, au choix des vainqueurs.

Un abonnement à ce journal, c'est le charme de votre cadeau renouvelé cinquante-deux fois dans l'année par les cinquante-deux numéros des semaines. Que d'avis utiles, que de bons conseils, que de saines récréations vous ménagez ainsi indolument au jeune garçon, à la fille, au petit parent que vous avez abonné ! Un an, 10 fr., six mois, 6 fr.

Volumes des années 1881 et 1882, plus de 600 pages chacun, nombre infini de gravures, riches cartonnages, tranches dorées, 15 fr.

S'adresser aux bureaux du **JOURNAL AGRICULTURE**, 76, rue des Saint-Pères, à Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY							MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR								
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.		
3 heures	8 minutes	Saumur (départ) 5 50							Montreuil-Bellay (départ) 6 54								
6	45	Chacé-Varrains 5 58							Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg 7 10								
8	56	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg 6 5							Saumur (arrivée) 7 30								
1	25	Montreuil-Bellay (arrivée) 6 18															
3	32																
7	15																
10	36																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.		
8 heures	26 minutes	Saumur (départ) 5 50				Niort (départ) 5 29				Montreuil (départ) 7 4				Poitiers (départ) 6 3			
8	21	Montreuil-Bellay 6 21				Parthenay 7 10				Loudun 8 9				Neuville 8 30			
9	37	Thouars 7 5				Airvault 8 3				Arçay 8 34				Mirebeau 7 3			
12	48	Airvault 8 6				Thouars 9 8				Mirebeau 9 28				Arçay 7 56			
4	44	Parthenay 9 9				Montreuil-Bellay 9 50				Neuville 9 53				Loudun 8 42			
10	24	Niort (arrivée) 10 41				Saumur (arrivée) 10 21				Poitiers (arrivée) 10 31				Montreuil-Bellay (arrivée) 9 31			

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, A SAUMUR, En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire, Le dimanche 14 janvier 1883, à midi.

1^o LE CLOS DU GRAND-TERRÉ-FORT, planté de vigne, situé commune de Bagnoux, contenant 5 hectares environ. — Ce clos sera vendu soit en totalité, soit par parties ;

2^o UNE MAISON NEUVE, sise ville de Saumur, rue prolongée du Champ-de-Foire, près la rue de Bordeaux.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Ces immeubles appartiennent à M. Robin-Musset, propriétaire à Saumur.

S'adresser : soit à M. ROBIN-MUSSET, qui habite la maison ; soit à M. TAVRAU, expert à Bagnoux ; soit à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883,

UN LOGEMENT

Rue du Portail-Louis, 23,

Occupé actuellement par M. Baudu, marchand tailleur.

S'adresser à M. PICHARD, même maison. (690)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Située rue Saint-Jean, n^o 38 et 40,

Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage ;

Actuellement occupée par M^{lles} Durville, marchandes de fleurs, et M^{lle} Buron, marchande de lingerie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

M. RENÉ DEROUET, demeurant à Artannes, prévient les fournisseurs qu'à partir de ce jour il ne paiera pas les dettes que pourra contracter sa femme, née LOUISE SALOTTE.

A VENDRE OU A ARRETER UNE MAISON

Avec Jardins.

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n^o 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue.

A VENDRE UN EXCELLENT CHEVAL DE CHASSE

S'attelant très-bien.

S'adresser à M. BACOT, rue d'Alsace. (665)

A VENDRE D'OCCASION

Un joli panier-duc et une paire de harnais.

S'adresser au bureau du journal.

Un habitant des environs de Parthenay, parfaitement au courant du commerce des blés, fait ses offres de service pour l'achat à la commission.

Il fournira toutes garanties.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT PORTION DE MAISON

Sise à 300 mètres de la gare de Chacé-Varrains,

Avec servitudes, belles caves et jardin.

S'adresser à M. Alexandre CARRET, propriétaire à Varrains. (591)

POMMADE BERTINOT

pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et œils de perdrix. — 1 fr. le flacon.

Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux fait disparaître promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge ; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAUD, épicier, rue d'Orléans. (443)

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE

De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorures de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1871 ; Londres, 186 ; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{lles} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{lles} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE Coffres-Forts Incombustibles

Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.

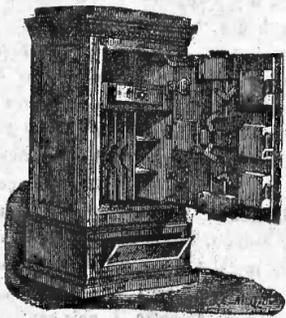
Diplôme d'honneur, 30 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.

Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient. NOMBREUX CERTIFICATS.

PRIX DE 30 A 2,000 FRANCS

Manufacture à Roims, Rue Boulard, 18 et 20

En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.



Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.